Général Lecointre, serez-vous un de Gaulle ou un Pétain ?

LETTRE OUVERTE d'un élu au CEMA

Paris, le 2 Mai 2021

Mon Général,

À ce jour, plus de 23 000 militaires ont signé une tribune alertant la Nation du péril mortel de guerre civile qui la menace du fait d'éléments étrangers, non assimilés, qui ne respectent plus aucune de nos lois. Ils représentent une part très significative des militaires, toutes armes et tous grades confondus. C'est du jamais vu dans nos armées. Au titre de votre responsabilité de chef d'état-major des Armées, et en application de l'ordre qui vous a été donné par le ministre de la Défense, vous avez annoncé vouloir sanctionner les signataires de cette tribune, qu'ils soient d'active ou de 2e section, que ce soit par "*la mise à la retraite*" des militaires d'active signataires ou par des sanctions "*plus fortes pour les plus gradés et moins fortes pour les moins gradés*". Vous indiquez aussi que "*la neutralité des armées est essentielle*".

Les interrogations et les craintes exposées dans cette tribune

sont pourtant légitimes car elles reposent sur des éléments très concrets, connus de tous les Français dont c'est malheureusement la vie quotidienne.

Je suis donc très étonné de votre position qui ne me paraît pas légitime et fait courir le risque de démoraliser notre armée, et par là, également notre pays. Ces militaires manifestent ici leur inquiétude, malgré vos menaces de sanction, et le mouvement s'est même accéléré depuis votre annonce de sanction. C'est ici une remise en cause suffisamment grave de votre autorité pour que vous prêtiez attention à leurs inquiétudes et que vous les relayiez auprès du pouvoir politique, plutôt que de n'avoir que la sanction en guise de réponse.

C'est pourquoi je me permets, en tant qu'élu du peuple, de vous interpeller sur cette question.

Depuis la bataille de Valmy en 1792, l'armée est considérée comme une incarnation de la Nation. Or, une armée silencieuse face au danger serait irresponsable, inutile, illégitime. Lorsque la Patrie est en danger – et personne de bonne foi ne doute qu'elle ne le soit aujourd'hui (en douteriez-vous ?) – le silence et la neutralité de l'armée ne peuvent légitimement être invoqués comme principes supérieurs.

Le rôle premier de notre armée est la défense de la France. Vous semblez l'oublier.

En 1940, le général de Gaulle a été fidèle à ce principe, car, en bravant la décision politique d'armistice, il a sauvé l'honneur de la France, et lui a permis d'être dans le camp des vainqueurs en 1945. Le régime de Vichy le fit condamner à mort par contumace, pour avoir incité les militaires à la désobéissance. Vous connaissez la suite : l'Histoire lui donna raison. La défense des intérêts fondamentaux de notre pays prima ainsi pour la première fois sur les injonctions d'un gouvernement certes légal, mais qui pourtant trahissait la France.

Cela fait aujourd'hui jurisprudence.

Comme le rappelait en 2017 le capitaine de Corvette Éric Mailly, “*l’expression « devoir de réserve » est en soi problématique car elle ne figure dans aucun texte régissant les droits et devoirs des militaires. Il n’existe donc pas à proprement parler de « devoir de réserve ». En revanche, l’article L4121-2 du Code de la défense précise effectivement que les opinions politiques « ne peuvent être exprimées qu’en dehors du service et avec la réserve exigée par l’état militaire ». Par ailleurs, selon les termes de la loi 2005-270 portant statut général des militaires, ceux-ci doivent se plier aux exigences de « discipline, loyalisme et neutralité »* “ Il ajoutait qu’ « *ainsi, il est nécessaire d’accepter que l’expression publique des militaires puisse, dans le cadre d’un débat d’idées, interroger des visions, des choix, notamment lorsque ceux-ci s’avèrent susceptibles de porter atteinte à l’intérêt de la Nation. C’est une question d’éthique et de courage, au service de la nation.*“

J’oserais enfin vous rappeler la leçon de Bernanos : « *Je crois qu’on ne saurait réellement servir qu’en gardant vis-à-vis de ce que l’on sert une indépendance de jugement absolue. C’est la règle des fidélités sans conformisme, c’est-à-dire des fidélités vivantes* ».

Quel officier mérite son grade, s’il ne soutient pas ses hommes et n’assume pas pleinement ses responsabilités en étant fidèle à son pays ? Comment renier cette fidélité vivante ? En apparaissant comme l‘exécuteur des basses œuvres d’un pouvoir politique aux abois, qui interprète le devoir de réserve abusivement pour faire taire toute opposition, vous prenez le risque de vous compromettre aux yeux de l‘Histoire. Souvenez-vous des circonstances de votre nomination : votre prédécesseur, le général de Villiers eut, lui, le courage de démissionner, au nom de la défense des armées. L’aurez vous ?

Choisirez-vous d’être, au regard de l’Histoire, un de Gaulle ou serez-vous un Pétain ? Où l’esprit des “*soldats de l’an II* “ est-il donc passé ? Telles sont les vraies questions. Il vous faut faire votre *aggiornamento*. J’en appelle à votre conscience de

grand serviteur de la France.

Quoi que vous fassiez, ces 23 000 signatures (et ce n'est pas fini), sans compter celles des dizaines de milliers de civils et d'élus qui les accompagnent, sont significatives. Elles auront un impact considérable sur nos armées et sur la population française. Alors que vous dites " *en avoir honte* ", elles leur font honneur, notamment à tous ceux auxquels je pense ici particulièrement, qui combattent aujourd'hui pour la France, au péril de leur vie sur les différents théâtres d'opération où ils sont engagés. En ce qui concerne les Français, pour la première fois depuis de nombreuses années, ils savent qu'il y a un espoir et qu'ils peuvent compter sur leurs armées pour les défendre, puisque les gouvernements successifs ont failli à leur mission.

Les militaires que vous souhaitez condamner ont magnifiquement mis en action ce principe de supériorité des intérêts de la Nation, le plaçant au-dessus du " devoir de réserve " et de leurs intérêts personnels. S'ils méritent quelque chose aujourd'hui, ce n'est donc pas une sanction mais une médaille. Celle qui récompense ceux qui mettent leur vie en jeu par amour de la France, et qui, contrairement à leurs supérieurs préfèrent la France à leur carrière. Je ne doute pas un seul instant qu'ils seront considérés comme des Justes par l'Histoire qui reste l'ultime juge. Portant alors leur condamnation comme la plus belle des décorations, ne doutez pas qu'ils rejoignent le panthéon des héros qui ont fait notre Histoire. "*Le tombeau des héros est le cœur des vivants* ", comme le disait André Malraux. Y serez-vous ?

Je vous demande donc de mettre ces hommes au tableau d'honneur et de les décorer comme il se doit. Je vous demande aussi de faire vous-même amende honorable, en ajoutant votre signature à la leur.

Vous remerciant de bien vouloir répondre à mes demandes, je vous prie d'agréer, mon Général, l'expression de ma haute considération,

Emmanuel Crenne

Conseiller régional d'Occitanie – Non Inscrit

Copie à :

Madame Florence Parly – Ministre des Armées